

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 1^{er} JUILLET 2016

COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	LASALDE Gérard	Excusé
ALLIEZ Jacques	Excusé	LASSARTESSE Jeanne	Présente
ANDRIEU François	Excusé	LOLIBE Gilles	Présent Webex
CASTERES Thierry	Excusé	MARRIS Christian	Présent
DARPHIN Pierre	Excusé	MAUMET Philippe	Excusé
DEGERT Michel	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DESTAILLAC Jacques	Présent	MOURGUY CAPELIER Evelyne	Présente
DIBAR Eric	Excusé	OLHARAN Jean Marc	Excusé
DUCAP Eric	Excusé	PECARRERE Claude	Excusé
DUFOURG Roland	Présent	PEYRAT Dominique	Présent Webex
ESCATARY Edouard	Présent	PEYRAUBE Joël	Excusé
FOURNEAU Pierre	Excusé	POMMIES Francis	Excusé
GARRIGUES Pascal	Excusé	ROLLET Alain	Excusé
GOICOECHEA Christian	Présent	ROSSI Gérard	Présent
HAROCARENE Pascal	Présent	SALLETTE Gilles	Excusé
HEGUIABEHERE Alain	Excusé	SEDES Michel	Présent
HIRIART-DURRUTHY Jacques	Présent	SOURP Charles	Présent
LABISTE Bernard	Excusé	SUPERVILLE Jean	Présent
LAFARGUE Maïder	Excusée	TURON LABORDE Jacques	Excusé
LARZABAL Maïté	Excusée		

MEMBRES de DROIT - Présidents des Ligues non élus

CARRARA Jean-Marie	Excusé	HARAN Léo	Excusé
DASSE Alain	Présent	MOUNITCHY Frédéric	Excusé
GARAICOECHEA Peyo	Présent Webex	VISENTIN Jean-Christophe	Excusé
GARAYAR Jean-Michel	Présent	LACOSTE Bernard	Excusé
GOYENETCHE Michel	Présent		

MEMBRES ASSOCIES

ABEBERRY Jean-Pierre	Présent	DOUAT Jean Paul	Excusé
BERTHELOT Jean Claude	Excusé	DURCUDOY Christian	Excusé
BOURDILLAT Michel	Présent	GONY Jean	Présent
BROCAS Christian	Présent	MAISTERRENA Didier	Excusé
DELBOS Marie Claude	Présente	SALLENAVE André	Excusé

MEMBRE INVITE

POUEYTS Michel – DTN	Présent
----------------------	---------

Présents : 25 Présents à l'Audioconférence (Webex) : 3 Excusés : 31 Votants : 16

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 26 FEVRIER 2016

Pas de remarques particulières, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR EXCEPTIONNEL DU 25 MARS 2016

En l'absence de Roland Dufourg et d'Evelyne Mourguy Capelier, il y a eu malentendu quant à la nomination du secrétaire de séance. Le procès-verbal du Comité Directeur du 25 mars 2016 n'a pas pu être envoyé avant ce jour. Le Président, Lilou Echeverria, présente ses excuses et lit ledit procès-verbal qui sera diffusé immédiatement.

Il traite de la modification des Statuts, du Règlement intérieur, du Règlement financier, du Règlement disciplinaire et du Règlement disciplinaire antidopage. Cette validation par le Comité Directeur a permis de présenter le tout à l'AG du 2 avril 2016.

Vœu de la Ligue Côte d'Argent de Pelote Basque.

Sont proposées : - 4 sessions d'extension : 1^{er} février, 1^{er} juin (sauf pour la main nue au 1^{er} juillet), 1^{er} octobre et 1^{er} décembre. - 2 sessions de mutation : 1^{er} juillet et 1^{er} décembre.

Ce vœu sera à examiner par la Commission Administrative du 21/07/16.

Jaï Alai : Le Président, Lilou Echeverria, présente un historique du Jaï alai de Pau et du fonctionnement des paris. Actuellement, le PMU semble intéressé par la cesta punta. La FFPB va demander d'autoriser les paris en manches à l'ARJEL.

Le 21 juillet 2016, la Commission Administrative de la FFPB va étudier la proposition faite par Pierre Darphin, vice-président de la Ligue Midi-Pyrénées de Pelote Basque, relative aux championnats Corporatifs.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. POINT SUR LES FINANCES

Christian Marris, trésorier, mentionne que certains clubs ont des problèmes avec le listing.

Il faudra apporter des précisions aux clubs afin qu'ils remplissent correctement leur listing initial au lieu de faire modifier le total plus tard. Des licenciés sont inscrits alors qu'ils n'ont pas cotisé. La FFPB est obligée de tenir compte du listing initial puis de rectifier.

Toutefois, il faut arrêter d'envoyer des lettres de relance pas toujours très agréables à diffuser et à recevoir.

Au niveau du paiement des licences, manque 0,01 %.

Jean Superville, trésorier adjoint, fait un point sur les dépenses engagées ces six premiers mois de l'année.

Indemnisation des frais de déplacement des championnats d'hiver (sauf pour la paleta pelote de gomme creuse et le frontenis). Les versements aux clubs et aux Ligues ont été effectués, il s'agit essentiellement de la main nue. Les autres disciplines sont déficitaires entre les frais de déplacement et les coupes et les médailles.

La réversion concernant le logiciel a été effectuée à la Ligue de Pelote du Pays Basque.

Les versements aux pôles de Toulouse, de Bayonne et de l'Île de La Réunion ont aussi été réalisés.

Le matériel pour le Pass'Pelote a été renouvelé. Il reste à faire les dotations pour les stages.

Fin juillet, la part sur licences, ancienne formule, sera reversée aux Ligues.

Concernant les recettes, les rentrées concernant les licences posent problème. Une différence est apparue : un écart significatif a été constaté par rapport à 2015. La saisie de divers chèques, non réalisée, pourrait expliquer le pourquoi.

La subvention ministérielle affiche une baisse sensible. La plus grande vigilance doit être de mise, surtout concernant le haut niveau. Le Président, Lilou Echeverria, demande à Michel Poueyts, DTN, des efforts dans ce sens. Ne faut-il pas partir avec moins de joueurs pour les compétitions internationales ? Trois et non quatre par équipe. Le DTN précise qu'il travaillera dans ce sens, conscient des contraintes.

En liaison avec le haut niveau, Alain Dassé, Président de la Ligue des Landes de Pelote Basque, regrette de ne pas connaître les noms des joueurs de sa Ligue présélectionnés.

4. 94^{ème} GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE

Jacques Destailac, responsable de la Commission Sportive Générale, présente le programme de cette 94^{ème} Grande Semaine de Pelote Basque. Voir *pièce jointe*.

Il mentionne le problème lié au manque d'installation pour les finales des féminines (cadettes et nationale B) à paleta pelote de gomme creuse en fronton mur à gauche 30 m pour le mardi 9 août, et regrette la réponse négative de Saint Laurent de Gosse, du fait que le fronton est retenu pour la fête locale. Il va falloir demander à Ascain, ou bien aller à Fal Biarritz, ou Cassin Bayonne ou aux Cigales à Anglet.

Le Président, Lilou Echeverria, va demander en premier lieu à Ascain.

5. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Les Championnats du monde des moins de 22 ans en fronton mur à gauche 36 m vont donc se dérouler à Biarritz (Plaza Berri) du 24 au 29 octobre 2016. Christian Marris est proposé comme chef de délégation. Accord du Comité Directeur.

La Coupe du Monde en fronton mur à gauche 30 m aura lieu au Chili du 19 au 27 novembre 2016. Dany Mellier est proposée comme chef de délégation. Accord du Comité Directeur.

Il sera impossible de présenter la délégation française le jour de l'ouverture de la Grande semaine, les sélections étant données à la mi-août.

6. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

Les articles 225.205.4 et 443.1 doivent être impérativement modifiés.

Le Président, Lilou Echeverria, en donne les raisons. Il fait l'historique du problème qui a entraîné la FFPB devant le Comité National Olympique et Sportif Français à la demande de la Section Paloise-Pau. L'interprétation des règlements s'est faite de deux manières différentes entre le club de la Section Paloise-Pau et Luzean-Saint Jean de Luz.

Le Bureau de la FFPB admettant que le texte pouvait être compris de deux manières différentes a statué sur la jurisprudence interne appliquée depuis plusieurs années.

Autre problème soulevé par le club de la Ligue d'Ile de France, Paris Taldea. Contestation de décisions prises par la Commission Administrative fédérale. Autre convocation devant le Comité Olympique.

Il a fallu constituer deux dossiers de 80 pages chacun en moins de dix jours. Merci au Secrétariat. Nous attendons les délibérés du CNOSF.

Dans sa réunion du 21 juillet 2016, la Commission Administrative étudiera ces points du règlement qui seront proposés au prochain Bureau.

Les nouveaux Statuts votés lors de l'AG Extraordinaire du 2 avril 2016 ont été validés par le Ministère. Il va falloir très rapidement travailler sur ceux des Ligues et des Comités Départementaux et Territoriaux.

Alain Dassé donne des précisions. La FFPB a fait son travail côté administratif pour les Statuts. Certains Règlements présentent des termes qui ne sont plus en accord avec les nouveaux Statuts. Il va falloir modifier le vocabulaire relatif aux Règlements généraux et sportifs afin qu'ils soient validés par le Comité Directeur en septembre.

Qui gèrera les extensions et les mutations de licence ? Les Comités ou bien les Ligues ?

Que fait-on des numéros de licence ?

Le Président, Lilou Echeverria, pense qu'il faut les laisser en l'état. Il est urgent de ne rien changer. La nouvelle organisation va tout déclencher au niveau des élections des Comités Directeurs. Il faudra des candidats, donc beaucoup de bénévoles disponibles. Il faut tenir certaines Ligues au courant.

Les Ligues régionales n'ont pas toutes le même poids. Tout dépend de l'importance des Comités Départementaux dans chacune. La Ligue d'Aquitaine, à ce niveau est très particulière. Les statuts seront à moduler selon les cas.

Alain Dassé précise qu'il faudra changer les identités et pour cela, fixer une date butoir.

Le problème des votes, lui, est déjà réglé.

La Commission Administrative du 21 juillet 2016 sera déterminante. Il faut rester en phase avec la nouvelle Organisation Territoriale.

Michel Poueyts, DTN, se fait le porte-parole du Ministère qui a été sensible au rapide travail réalisé par la FFPB. Peu de fédérations sont aussi avancées. Il précise que le Ministère a insisté sur le pourcentage des féminines à élire. Si on a des difficultés à atteindre les 25 % des dites féminines élues, la FFPB peut se donner un "bémol" statutaire. Si c'était le cas, il faudrait en avertir le Ministère.

7. COMMISSION ELECTORALE

Une Commission Electorale, composée de cinq membres, doit être nommée afin de surveiller le bon déroulement des élections.

Monsieur Gérard Rigabert, ancien secrétaire de la Mairie de Bayonne, présent depuis bon nombre d'années, ne peut pas continuer pour raisons familiales.

Monsieur Thierry Lassalle, de la Mairie de Bayonne, est prêt à reprendre du service. De plus, il va demander à Monsieur Pierre Richard, lui aussi de la Mairie de Bayonne, spécialisé dans ce domaine, de l'accompagner.

Nous allons demander à Monsieur Germain Esponda, ancien maire de Saint Pée sur Nivelles, de reprendre du service à son tour.

Monsieur Jean-Paul Gibert, avocat toujours disponible pour traiter des affaires fédérales, va être sollicité.

Michel Poueyts, DTN, très proche de la Mairie de Biarritz va solliciter Monsieur André Trakoën, ancien secrétaire de ladite Mairie.

8. CONSTITUTION D'UN COMITE PLURI-DEPARTEMENTAL (Côte d'Argent)

Peio Garaicoechea, Président de la Ligue Côte d'Argent de Pelote Basque, suite à une demande des associations sportives des départements de la Dordogne (Pelote Basque Périgueux, ASP Pala Périgueux) et de la Charente Maritime (Royan Océan Club, Pelote Basque Rochelaise), propose qu'elles soient rattachées au futur Comité Départemental Côte d'Argent. Le Comité Directeur de la LCAPB y est favorable.

Accord, à l'unanimité, du Comité Directeur.

9. QUESTIONS DIVERSES

• Protections oculaires et casques

Le CRITT de Châtelleraut, spécialisé dans les homologations de matériel de protection, nous a communiqué la liste dudit matériel. Elle sera communiquée aux clubs et notifiée sur le magazine Pilota. Voir *pièce jointe*.

Il est précisé que le casque Bauer n'est pas homologué.

Les joueurs et arbitres doivent être informés. Le cas échéant, les joueurs porteront des matériels non homologués à leur risques et péril.

Une discussion s'engage sur ce que feront les arbitres quand ils auront à arbitrer des rencontres où un ou plusieurs joueurs porteront des casques non homologués. Faire signer une décharge ? Laisser le joueur jouer avec son matériel non homologué ? N'oublions pas que bon nombre de rencontres se jouent sans arbitre officiel.

Un arbitre engage-t-il sa responsabilité quand il autorise un port de casque ou de lunettes non homologués, même s'il a averti le ou les joueurs ? Des questions seront à poser à des personnes compétentes.

• Commission Patrimoine

Dominique Peyrat, secrétaire de la Ligue du Nord Pas de Calais de Pelote Basque, fait un constat d'échec tant au niveau Commission Sport et Santé qu'au niveau Commission Patrimoine. Seules, la Ligue Côte d'Argent de Pelote Basque a répondu au questionnaire, et, bien sûr, celle du Nord Pas de Calais.

Gilles Lolibé, Président de la Ligue du Béarn de Pelote, donne diverses explications. Il précise que Dominique Peyrat a fait une demande de subvention de 1 900 euros afin que la Ligue du Béarn de Pelote puisse payer une personne pour faire vivre le site web spécifique et aider le club d'Oloron dans l'organisation de "Exposition permanente Pelote Basque" au complexe Guynemer.

Le Président, Lilou Echeverria, va confier la demande aux trésoriers afin qu'ils étudient la question. Il mentionne au passage que bon nombre de subventions sont demandées pour organiser des tournois internationaux, pour y participer, etc. Des petites sommes finissent par faire un budget conséquent. Il est précisé que la FFPB ne peut pas fonctionner par "budget délégué".

Michel Poueyts, DTN, précise que la Commission Patrimoine est importante mais qu'il faut faire les choses plus simplement. Il y a des lieux à protéger, des frontons qui montrent l'histoire de la Pelote. On se doit, face aux promoteurs, d'écrire aux Maires afin qu'ils les mettent sous leur protection. Il faut faire rentrer les grands frontons dans un plan d'urbanisation des villes. Le Président, Lilou Echeverria, pense qu'il faut aller voir ces frontons.

Au cours de ce débat, le secrétaire général, Roland Dufourg, précise qu'une lettre préparée avec Jacques Schneider et devant être envoyée aux maires n'a pas été expédiée. Le Président, Lilou Echeverria, dit qu'il n'est pas pour l'envoi de cette lettre et pense qu'il faut aller voir ces frontons pour en faire nous-mêmes l'inventaire avec les clubs.

Evelyne Mourguy Capelier, secrétaire générale adjointe, toujours à propos de la Route de la Pelote, a rencontré l'adjoint à la culture de la Mairie de Bayonne. Ce dernier pense que la Route de la Pelote peut sauver certains frontons.

Pour en terminer, Jean-Michel Garayar, Président de la Ligue de Pelote du Pays Basque, mentionne qu'il y a un très ancien jaï alai en pierre de taille sur la corniche entre Saint Jean de Luz et Hendaye.

- **FFPB Communication**

Le Président, Lilou Echeverria, avise le Comité Directeur d'un changement d'horaires. En effet, Cindy Hervé, travaillera dorénavant à mi-temps pour la FFPB, l'après-midi, et l'autre mi-temps, le matin pour le Trinquet Moderne Bayonne. La durée précise du contrat reste à déterminer.

- **Evelyne Etcheto / FFPB**

Durant la présidence de Jean-François Pascassio-Comte, Evelyne Etcheto, ancienne secrétaire comptable de la FFPB, avait assigné la FFPB devant les Prud'hommes. Après plusieurs années de jugement, l'affaire a trouvé son épilogue. Maître Picot, l'avocat, a défendu les intérêts de la FFPB. Une dernière conciliation a eu lieu, Maître Etcheverry, défendait ceux d'Evelyne Etcheto. La première demande était à hauteur de 40 000 euros. Au cours de la conciliation, l'avocate d'Evelyne Etcheto demandait entre 14 000 euros et 15 000 euros. Au final, le Président, Lilou Echeverria, et Evelyne Etcheto se sont mis d'accord sur la somme de 10 000 euros.

Afin d'en terminer avec cette histoire, le Président, Lilou Echeverria, demande au Comité Directeur l'aval pour régler les 10 000 euros. Accord à l'unanimité.

- **Proposition de modification des dates habituelles des championnats de Pala/Paleta**

Jacques Destailac, responsable de la Commission Sportive Générale, donne la parole à Roland Dufourg afin qu'il présente le nouveau projet.

Le point majeur est le déplacement du championnat de Paleta pelote de cuir en fronton mur à gauche 36 m. Il ne se déroulerait plus en été, mais en hiver. Tout a été fait pour que les championnats de Paleta pelote de cuir trinquet et de Paleta pelote de gomme creuse trinquet ne se chevauchent pas, car plusieurs joueurs disputent les deux. En conséquence, le championnat de Pala corta a été décalé. Celui de Paleta pelote de gomme creuse trinquet est maintenu à la même période.

Cette décision a été prise par quinze personnes représentant les Ligues concernées au terme d'une réunion fort constructive.

Calendrier validé par le Comité Directeur. Voir Calendrier Hiver 2016-2017 *joint*.

En outre, Jean-Michel Garayar, Président de la Ligue de Pelote du Pays Basque, demande s'il est pertinent de laisser plusieurs semaines entre le championnat de Ligue et le championnat fédéral de Xare. Il est impératif de trouver une solution sachant que les championnats des Ligues doivent se calquer sur les championnats fédéraux.

De plus, Jacques Destailac précise qu'une réunion va être organisée afin de fixer les dates des divers championnats dans toutes les disciplines de Pala/Paleta et de Frontenis pour les Poussins, Benjamins et Minimes. Là aussi, il faut éviter les chevauchements des calendriers et tenir compte impérativement des dates des vacances scolaires. Alain Dassé exprime certaines doléances justifiées. La prochaine réunion va être déterminante.

- **FFPB / Union Basque / LPPB**

Edouard Escutary, suite à un courrier d'un président de club, soulève le problème des chevauchements de calendriers. Le Président, Lilou Echeverria, propose d'organiser une réunion avec les responsables concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.



Le Secrétaire Général,
Roland DUFOURG



Le Président,
Lilou ECHEVERRIA

PJ : 3